

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 21 janvier 2021, à 12 h 05, via Teams.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré (*à compter du point 4DG-4*)
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Denis Jean, directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2021-01

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020

Résolution n° E-2021-02

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Stagiaire en aménagement du territoire (poste technique)

Résolution n° E-2021-03

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à procéder à l'embauche de M. Pierre-Olivier Samson à titre de technicien stagiaire en aménagement du territoire pour un stage à temps plein (35 heures/semaine) d'une durée de 8 semaines, soit du 22 mars au 14 mai 2021 et ce, sous la supervision du directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité.
- Accorder à M. Samson un salaire correspondant à son niveau de scolarité au sein de l'échelle de traitement des stagiaires. Le stagiaire n'a pas droit aux avantages sociaux.
- Autoriser le directeur général adjoint de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité à signer la convention de stage à intervenir entre la CMQ, M. Samson et le Cégep de Jonquière.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Alliances pour la solidarité – Modification du contrat de travail de la coordonnatrice

Résolution n° E-2021-04

- Modifier le contrat de travail de Mme Lisa Lavoie, coordonnatrice des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale, afin de fixer son horaire de travail à 35 heures/semaine à compter du 4 janvier 2021 et lui accorder l'ajustement salarial correspondant.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines - Alliances pour la solidarité – Embauche d'une chargée de projet en développement communautaire et participation citoyenne

Résolution n° E-2021-05

- Procéder à l'embauche de Mme Laura Gagnon à titre de chargée de projet en développement communautaire et participation citoyenne. Sous la supervision de la coordonnatrice des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale, elle occupera un poste contractuel d'une durée de 12 mois, à temps plein (35 heures/semaine). L'entrée en fonction est prévue en février 2021, selon une date à convenir.
- Accorder à Mme Gagnon un salaire correspondant à l'échelle salariale (2021) des fonctionnaires de classe 5 (50 041 \$ à 74 056 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un contrat de travail à durée déterminée entre la CMQ et Mme Laura Gagnon.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) – Renouvellement de l'adhésion en 2021

Résolution n° E-2021-06

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) pour l'année 2021 et autoriser le paiement de la cotisation fixée à 7 576,85 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021
Certificat trésorerie : CT-2021-01
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2021-07

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique via les Services juridiques de la FQM;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier des services juridiques en matière de relations du travail, le cas échéant;

- La Communauté métropolitaine de Québec mandate les Services juridiques de la FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique en matière de relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-02

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Services en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

Résolution n° E-2021-08

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2021 sont de 120 \$ à 180 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Communauté métropolitaine de Québec de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu;

- La Communauté métropolitaine de Québec mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appui, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, pour une somme maximale de 24 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-03

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale – Renouvellement des ententes pour le financement de l'an 2

Résolution n° E-2021-09

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer le renouvellement des ententes avec les organismes concernés découlant du soutien financier octroyé pour l'an 2 (2021-2022), dans le cadre du Fonds québécois des initiatives sociales et ce, conditionnellement à l'atteinte des objectifs et au respect des exigences prévues aux ententes.

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021

Responsable : Alliances pour la solidarité

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2020-2022 - Chantier 3 – Le développement des marchés - Projets 3.2 et 3.3 – Formation pour les agrotransformateurs et transformateurs artisans

Résolution n° E-2021-10

Dans le cadre des projets 3.2 « Créer des partenariats avec les détaillants en alimentation et le milieu HRI (hôtels, restaurants, institutions) » et 3.3 « Stimuler la mise en marché de nouvelles productions végétales, le développement de produits agricoles innovants et encourager l'implantation de projets en production émergente » du chantier 3 « Le développement des marchés » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 :

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à accorder au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) une aide financière afin de diminuer les frais d'inscription des participants agrotransformateurs et transformateurs artisans à la formation Gestion et mise en marché des produits transformés offerte par le CRAAQ, correspondant à un montant maximal de 200 \$ (taxes incluses) par inscription, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 10 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 21 janvier 2021

Certificat trésorerie : CT-2021-04

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2021-11

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 13 janvier 2021, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 décembre 2020 (période 12).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.
- c) Les dépenses Visa pour les mois de novembre et décembre 2020.

Référence : Bordereau de dépenses du 21 janvier 2021

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 5 -

Bordereau d'information

- A) 2021-01-12 – Note – Suivi – Manganèse dans l'eau de puits privés
- B) 2021-01-21 – Note - RCI agricole

Les résolutions E-2021-01 à E-2021-11, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE